

Mallette énergie : demandez le prêt

Le prêt de la mallette énergétique est temporairement suspendu dû à des problèmes techniques.



La Ville met à votre disposition le prêt d'une mallette de bilan énergétique, permettant à chacun d'établir pour son habitation un diagnostic précis de ses consommations d'énergie et d'eau et de ses déperditions de chaleur.

Qu'y a-t-il dans cette mallette ?

- Deux wattmètres qui permettent de mesurer la consommation électrique des équipements de l'habitat (petit et gros électroménager, matériel son, image et informatique, radiateurs, chauffe-eau, VMC et autres matériels domestiques) ;
- Un débitmètre qui permet de mesurer le débit d'un liquide, par exemple, le nombre de litres d'eau écoulés par minute aux différents points de puisage ;
- Une caméra thermique pour détecter les déperditions de chaleur en enregistrant les différents rayonnements infrarouges (ondes de chaleur) émis par les objets et variant en fonction de leur température. Elle permet notamment de détecter les points faibles de l'isolation d'un bâtiment, de vérifier les températures des canalisations et installations de chauffage pour le contrôle des planchers chauffants. Pour être efficace, la caméra thermique - un des outils principaux de la mallette - doit être utilisée avec un écart de température d'au moins 7 degrés entre l'intérieur de votre habitation et l'extérieur.
- Un thermo-hygromètre pour l'humidité, relatif à la température des pièces (confort thermique).
- Les quatre modes d'emploi de ces différents appareils.

Comment l'emprunter ?

La mallette vous sera prêtée pour une durée déterminée allant d'un week-end à une semaine en fonction du besoin. Un agent de la ville vous expliquera son fonctionnement et vous orientera dans vos opérations futures. L'objectif est aussi de créer une dynamique locale entre les différents Courdimanchois utilisateurs de ce service. Un suivi à plus long terme permettra d'estimer précisément les impacts des aménagements réalisés suite aux diagnostics.

Conditions

L'utilisateur doit être âgé de plus de 18 ans.

Pièces à fournir

Carte d'identité ou passeport en cours de validité
Justificatif de domicile à Courdimanche

Attestation d'assurance responsabilité civile

Documents

[Règlement de prêt de la mallette de bilan énergétique](#)

Contact

Effectuez votre demande de prêt :

Tél : 01 34 46 72 00